

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS453/3
4 janvier 2013

(13-0020)

Original: anglais

ARGENTINE – MESURES CONCERNANT LE COMMERCE DES MARCHANDISES ET DES SERVICES

Demande de participation aux consultations

Communication présentée par l'Union européenne

La communication ci-après, datée du 21 décembre 2012 et adressée par la délégation de l'Union européenne à la délégation de l'Argentine, à la délégation du Panama et au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 4:11 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

Conformément à l'article 4:11 du *Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends* (Mémorandum d'accord), l'Union européenne informe par la présente le gouvernement de l'Argentine, le gouvernement du Panama et l'Organe de règlement des différends que, en raison de son intérêt commercial substantiel, elle souhaite être admise à participer aux consultations qui ont été demandées par le Panama dans une communication distribuée aux Membres de l'OMC le 19 décembre 2012 (WT/DS453) intitulée *Argentine – Mesures concernant le commerce des marchandises et des services*.

Ces consultations porteront sur un certain nombre de mesures horizontales restrictives pour le commerce imposées par l'Argentine, qui font partie du cadre juridique plus large régissant la lutte contre les déficits commerciaux et la promotion des politiques de remplacement des importations. Il apparaît que ces mesures visent certains pays, dont le Panama, mais également plusieurs États membres de l'Union européenne. De plus, étant donné que les produits européens sont largement exportés vers le marché argentin, les mesures faisant l'objet des consultations peuvent avoir une incidence considérable sur le commerce des marchandises et des services en provenance de l'Union européenne. Par conséquent, l'Union européenne a un intérêt commercial substantiel dans ce différend.

L'Union européenne attend avec intérêt de connaître la date et le lieu des consultations.
